

# **A L G E R I A**

---

DECLARATION DE  
LA DELEGATION ALGERIENNE

DEVANT LA CONFERENCE  
DE PROMOTION DE L'ENTREE EN VIGUEUR DU  
TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE  
DES ESSAIS NUCLEAIRES

---

New York, 25 septembre 2009

**Messieurs les Co-présidents,**

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter les félicitations de la délégation algérienne à l'occasion de votre élection à la présidence de cette Conférence ministérielle pour la promotion de l'entrée en vigueur du Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires.

La tenue de cette Conférence nous envoie un signal mitigé s'agissant de cette importante œuvre que représente pour l'ensemble de la Communauté internationale ce Traité.

Notre réunion symbolise, en effet, la traduction dans les faits de notre confiance dans le système de sécurité collective et dans le régime multilatéral de désarmement et de non-prolifération nucléaire ; ainsi notre engagement collectif de continuer à œuvrer inlassablement à l'aboutissement de cette étape essentielle vers la voie du désarmement nucléaire.

C'est aussi l'indication que, 13 ans après sa signature, la Communauté internationale n'est pas encore arrivée à trouver le moyen pour assurer l'entrée en vigueur du TICE qui, pourtant, figure en bonne place parmi les 13 mesures pratiques agréées par consensus lors de la 5<sup>ème</sup> Conférence d'examen du TNP que l'Algérie a eu l'honneur et le privilège de présider.

Aussi, ayant déjà ratifié le TICE, l'Algérie appelle les pays qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les 9 pays de l'annexe II, à procéder, sans plus tarder, à la ratification du Traité, à l'instar des 150 Etats qui l'ont déjà fait et rejoindre ainsi ce mouvement quasi universel.

**Messieurs les co-présidents**

Les travaux de cette 5<sup>ème</sup> conférence se tiennent dans un contexte international particulièrement prometteur qu'alimentent des signes, des déclarations et des initiatives témoignant d'un regain d'intérêt pour les questions de désarmement et d'un engagement renouvelé pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires en particulier.

Hier, en adoptant la résolution 1874, à l'issue d'une réunion au Sommet, le Conseil de sécurité a de nouveau réaffirmé la pertinence du Traité de non-prolifération en tant que pierre angulaire de notre régime international de désarmement et de non prolifération

nucléaires. Le Conseil a appelé notamment à la nécessaire mise en œuvre de son article VI, y compris à travers la conclusion d'un traité de désarmement nucléaire complet et général sous contrôle international strict et effectif. Il a également appelé les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier sans tarder, le TICE afin de permettre l'entrée en vigueur de ce traité et, en attendant, de s'abstenir de conduire tout essai nucléaire.

Notre Conférence se tient également au lendemain de l'entrée en vigueur, le 15 juillet dernier, du Traité créant une Zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba). Il s'agit d'une contribution essentielle de l'Afrique au renforcement du régime de non prolifération, et à la paix et la sécurité régionales. L'Algérie, qui a été parmi les tous premiers pays à avoir signé et ratifié le traité de Pelindaba, appelle, notamment, les Etats dotés de l'armes nucléaire, qui ne l'ont pas encore fait, à procéder à la signature et la ratification des Annexes qui leurs sont consacrés dans ce Traité.

Dans ce contexte, l'établissement d'une Zone Exempte d'arme nucléaire dans la région du Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et à la décision de la Conférence d'examen du TNP de 1995 constitue un objectif prioritaire pour mon pays. Les obstructions d'Israël à la concrétisation d'un tel projet sont pour nous une source de préoccupation permanente compte tenu, en particulier, de la situation extrêmement sensible de cette région et des tensions qui la traversent.

### **Messieurs les co-présidents**

Les engagements pris par les deux principales puissances nucléaires, Etats Unis et Russie, en juillet dernier, pour le remplacement du Traité sur les Armes Stratégiques et pour des réductions substantielles de leurs arsenaux nucléaires et les déclarations solennelles de dirigeants d'Etats dotés, au cours de cette année en faveur d'un monde débarrassé des armes nucléaires, sont des signes encourageants pour l'ensemble de la Communauté internationale ; et ont créé des conditions propices pour des progrès substantiels dans le domaine du désarmement.

L'engagement de la nouvelle administration US et celui de la Chine en faveur de la ratification du TICE sont pour nous des motifs d'optimisme. En effet les puissances dotées de l'arme nucléaire

assument une responsabilité particulière en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaire en général et pour l'entrée en vigueur du TICE, en particulier.

La ratification dans des délais rapprochés, du TICE, par ces deux pays apportera une contribution décisive et enclenchera une dynamique réelle pour la ratification de cet important Traité par les 7 autres pays de l'Annexe II et par conséquent permettra son entrée en vigueur.

C'est consciente de ses responsabilités et saisissant l'opportunité du nouveau climat international, que l'Algérie a, en sa qualité de Président de la Conférence de Désarmement, pris l'initiative de relancer les travaux de cette instance après 12 années d'impasse. Aussi, et au prix de laborieuses consultations et grâce à l'engagement de l'ensemble des membres de la Conférence, celle-ci a finalement adopté, le 29 mai 2009, un Programme de travail couvrant l'ensemble des questions à son ordre du jour.

La mise en œuvre de ce Programme dès la session 2010 constitue, aujourd'hui, la priorité de la Conférence et se traduira par la mise en place de 4 Groupes de travail et la désignation de 3 rapporteurs spéciaux. Ce Programme de travail devrait donner lieu, en particulier, à la négociation au sein de la Conférence d'un Traité interdisant les matières fissiles (FMCT) sous contrôle international. Le FMCT constitue, en effet, avec le TICE les deux piliers qui permettront d'entretenir un effort de désarmement réel, fiable et conséquent.

### **Messieurs les co-présidents**

La délégation algérienne tient à féliciter le Secrétariat exécutif de l'OTICE pour les progrès réalisés dans la mise en place de l'infrastructure nécessaire de la future organisation qu'il s'agisse du Centre International de Données (IDC) du Système de Surveillance International (IMS) ou de l'Inspection sur Place (OSI). Il demeure entendu que seul l'entrée en vigueur du TICE permettra un fonctionnement optimal de la nouvelle organisation et de cette infrastructure et lui donnera le fondement juridique et conventionnel nécessaire pour son mandat.

Ce faisant, nous encourageons le Secrétariat technique et la Commission Préparatoire à continuer de prodiguer l'assistance nécessaire aux pays en développement, en particulier, pour la formation et pour le fonctionnement des stations de surveillance et des Centres de données nationaux.

### **Messieurs les Co-présidents**

La tenue, en mai 2010, de la 8<sup>ème</sup> Conférence d'examen du Traité de non-prolifération sera l'occasion d'une évaluation objective de la mise en œuvre des engagements pris lors des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Conférences, en particulier s'agissant des 13 mesures de désarmement nucléaire adoptées en 2000.

L'adoption d'un Ordre du jour de la Conférence lors du Comité préparatoire tenu mai 2009 et les débats francs et constructifs que les délégations ont pu échanger à cette occasion, augurent d'un succès de la prochaine Conférence. Comme lors des sessions précédentes, la question de l'entrée en vigueur du Traité sur l'Interdiction totales des Essais Nucléaires sera parmi les questions prioritaires examinées lors de cette réunion.

Face aux défis multiformes et à l'irruption des crises de toutes sortes auxquels nous faisons face, l'engagement de la Communauté Internationale en faveur d'une entreprise effective et permanente de désarmement, visant en particulier l'élimination totale des armes nucléaires de notre planète, est une nécessité incontournable. L'Algérie demeure convaincue que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie réelle de sécurité contre le danger que représente cette arme pour l'humanité tout entière.

**Je vous remercie**